



## **Commission paritaire de l'industrie textile et bonneterie**

### **1200300 Fabrication et du commerce de sacs en jute ou en matériaux de remplacement**

#### **Convention collective de travail du 7 juin 2007 (83.477)**

### **Conditions de travail**

#### *CHAPITRE Ier. Champ d'application*

Article 1er. La présente convention collective de travail s'applique aux employeurs et aux ouvriers et ouvrières, dénommés ci-après "ouvriers", des entreprises qui ressortissent à la Sous-commission paritaire de la fabrication et du commerce de sacs en jute ou en matériaux de remplacement.

#### *CHAPITRE II. Classification des fonctions et salaires*

##### A. Classification des fonctions

Art. 2. Les fonctions des ouvriers sont classées comme suit :

Catégorie A :

- coudre, couper, doubler des sacs, thermocouper;
- estampiller, étendre, déposer et enlever des sacs, bref tout le travail d'estampillage.

Catégorie B :

- lier, presser, manutention.

Catégorie C :

- entretien, chauffeur, charger et décharger

Catégorie D :

- contremaître, mécanicien qualifié.



## CHAPITRE IX. *Validité*

Art. 39. La présente convention collective de travail produit ses effets le 1<sup>er</sup> janvier 2007 et cesse d'être en vigueur le 31 décembre 2008, à l'exclusion des articles **2**, 3, 4, 6, 7, 26, 31, premier alinéa et 33 qui sont conclus pour une durée indéterminée.